



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90

Demandeur (société hélicoptère) SAF Huez, M. Gilles SARRET

Aéronef (type couleur immatriculation) F HBFIE3 blanc/rouge

Bénéficiaire (nom + téléphone) pne +televeurs

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
21 ou 22 09	alpages	berarde st christophe		15	descente des cabanes loups veneon + descente charges eleveurs	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N°

540 / 2021

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le

14/09 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint
ANNICK DURAND

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national